



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Charette.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

256/06-07-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juin 2015

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2015
2. Travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 230
3. Dépôt des indicateurs de gestion 2014
4. Demande d'aide financière dans le Programme de réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local
5. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour réviser la classification des travaux et dépenses admissibles aux programmes d'aide financière
6. Mandat à une firme d'avocats – Dossier de révision de l'évaluation foncière – Matricule 9832-88-6080

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche de personnel – Emploi d'été
2. Embauche de personnel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

3. Lettre d'entente numéro 2012-2016 / 24 avec le syndicat concernant l'horaire et la rémunération de la personne salariée affectée au camp de jour, au service de garde, à la plage et piscine
4. Inscription au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 16, 17 et 18 septembre 2015 à Salaberry-de-Valleyfield
5. Reconnaissance d'un organisme aux fins du Programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Table des Aînés Antoine-Labelle et Ligue de quilles junior de Rivière-Rouge
6. Disposition des biens matériels excédentaires – Matériel informatique désuet
7. Addenda à l'entente concernant la gestion du service d'écocentre mobile avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
8. Autorisation de signatures pour une entente de location de fibres excédentaires – Tronçon Ville de Rivière-Rouge et Municipalité de L'Ascension

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appropriation du surplus accumulé pour un mandat professionnel à un architecte paysagiste pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du Parc de la Gare
2. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier – Mandat professionnel à un ingénieur
3. Mandat professionnel – Relevés des composantes des infrastructures souterraines de la Ville et production des plans d'ensemble – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
4. Mandat professionnel – Inspection des chaussées – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

1. Installation de deux (2) lampadaires

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier – Présentation et suivi de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Appui à une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – Matricule numéro 9548-76-4010
2. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle – Intégration des modalités du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) dans la réglementation d'urbanisme

K LOISIRS ET CULTURE

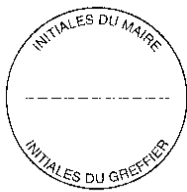
1. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de tables à pique-nique
2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III
3. Appui au projet pour un jardin communautaire dans le secteur Sainte-Véronique présenté par le Comité des citoyens de Rivière-Rouge
4. Appui au projet d'acquisition d'un réfrigérateur à pierres de curling présenté par le Club de curling Vallée de la Rouge
5. Appui à la demande de subvention présentée par L'Action Bénévole de la Rouge dans le cadre du Programme nouveaux horizons aux aînés (PNHA) volet communautaire

L DIVERS

1. Tournoi de golf annuel 2015 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) le 31 août 2015
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de huit (8) « EpiPen »

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

257/06-07-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

258/06-07-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 JUIN 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juin 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juin 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

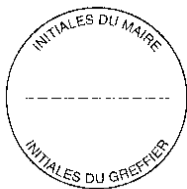
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

Un membre du Comité des citoyens de Rivière-Rouge présente des remerciements à M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et à son équipe pour le travail effectué dans le cadre du projet de jardin communautaire dudit Comité dans le secteur L'Annonciation.

NOTE : *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance, il est 19 h 46.*



No de résolution
ou annotation

259/06-07-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

GESTION FINANCIÈRE

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	157 737,24 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	87 712,63 \$
Comptes courants :	<u>720 606,28 \$</u>
Total :	966 056,15 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

260/06-07-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET AUTRES TRAVAUX – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 3 526,09 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Le document intitulé « Indicateurs de gestion 2014 » de la Ville de Rivière-Rouge, tel que préparé par Mme Nicole Bouffard, trésorière, en date du 11 juin 2015 et transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), est déposé.

261/06-07-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

262/06-07-15

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) POUR RÉVISER LA CLASSIFICATION DES TRAVAUX ET DÉPENSES ADMISSIBLES AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que dans les modalités des divers programmes d'aide financière offerts par le gouvernement provincial, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, la contribution gouvernementale versée ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

CONSIDÉRANT que cette restriction supplémentaire aux divers programmes représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles aux divers programmes d'aide financière, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible.

Que la présente résolution soit également transmise à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, à Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités de cette MRC.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

263/06-07-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE – MATRICULE 9832-88-6080

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est une partie intimée aux procédures de révision des valeurs foncières établies par l'organisme responsable de la tenue du rôle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a un intérêt important et manifeste dans de tels dossiers, d'où le statut d'intimée que la loi lui reconnaît d'emblée dans ce type d'affaires;

CONSIDÉRANT que pour une raison inconnue, la Ville de Rivière-Rouge n'a jamais reçu d'avis de convocation en regard de l'audience fixée dans l'un de ses dossiers, à savoir le dossier SAI-M-231862-1411, soit la propriété dont le numéro de matricule est le 9832-88-6080;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, la Ville n'a pas pu assurer sa représentation à cette occasion, ni s'objecter à ce qui semble avoir été une recommandation de l'évaluateur de l'organisme responsable du rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que dès la réception de cette décision, rendue le 24 mars 2015 puis rectifiée le 9 avril 2015, la directrice générale a expédié une correspondance au Tribunal administratif du Québec (TAQ), datée du 10 avril 2015, réclamant la révision de la décision initiale;

CONSIDÉRANT qu'il convient pour le conseil municipal, de ratifier et d'entériner à toutes fins que de droit ladite correspondance du 10 avril et d'y ajouter, au besoin, que la Ville se pourvoit effectivement à l'encontre de la décision du 24 mars 2015 et de sa rectification du 9 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la représentation de la Ville par le truchement de ses procureurs, le cabinet Bélanger Sauvé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Que les procureurs de la Ville, le cabinet Bélanger Sauvé, soient mandatés afin de représenter celle-ci dans cette affaire, notamment aux fins de la conférence téléphonique fixée au 9 juillet prochain et d'y faire toute représentation requise afin d'assurer la défense et la préservation des droits de la Ville, partie intimée dans cette affaire.

Que les procureurs soient notamment requis d'informer le Tribunal administratif du Québec (TAQ) que la Ville se pourvoit à l'encontre de ces décisions, en réclame la rétractation ou la révision et réclame l'autorisation d'être entendue, à titre de partie intimée afin d'y faire les représentations et d'y administrer la preuve qu'elle jugera utile à la défense de ses intérêts.

Qu'une copie de la présente résolution soit expédiée aux procureurs de la Ville, ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

264/06-07-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

GESTION ADMINISTRATIVE

EMBAUCHE DE PERSONNEL – EMPLOI D'ÉTÉ

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche ou la réaffectation du personnel suivant :

- L'embauche de Mme Raphaëlle Raymond au poste étudiant de préposé à l'accueil – camping, classe 3 échelon 2, à compter du 12 juin 2015 pour une période de plus ou moins 8 semaines;
- L'embauche de Mme Marylie Daigneault au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 13 juin 2015 pour une période de plus ou moins 8 semaines;
- L'embauche de M. Antoine Raymond au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2015 pour une période de plus ou moins 8 semaines;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

265/06-07-15

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Nathalie Recht au poste temporaire d'adjointe administrative, classe 8 échelon 1, à compter du 7 juillet 2015, le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

266/06-07-15

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016 / 24 AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT L'HORAIRE ET LA RÉMUNÉRATION DE LA PERSONNE SALARIÉE AFFECTÉE AU CAMP DE JOUR, AU SERVICE DE GARDE, À LA PLAGE ET PISCINE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente numéro 2012-2016 / 24 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

267/06-07-15

INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ LES 16, 17 ET 18 SEPTEMBRE 2015 À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

D'autoriser Mme Diane Gargantini, conseillère, à participer au 27^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 16, 17 et 18 septembre 2015 à Salaberry-de-Valleyfield et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet événement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la Politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

268/06-07-15

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – TABLE DES AÎNÉS ANTOINE-LABELLE ET LIGUE DE QUILLES JUNIOR DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les organismes « Table des aînés Antoine-Labelle » et « Ligue de quilles junior de Rivière-Rouge », oeuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demandent à être reconnus par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, les organismes « Table des Aînés Antoine-Labelle » et « Ligue de quilles junior de Rivière-Rouge ».

Que les organismes « Table des Aînés Antoine-Labelle » et « Ligue de quilles junior de Rivière-Rouge » assument entièrement les coûts de cette assurance.

ADOPTÉE

269/06-07-15

DISPOSITION DES BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES – MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET

CONSIDÉRANT la liste de matériel informatique désuet préparée par le technicien en informatique de la Ville, soit M. Francis Julien de la compagnie « Services Informatiques Des Laurentides inc. »;

CONSIDÉRANT que ce matériel est désuet (8 à 15 ans) et de valeur marchande nulle;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le technicien en informatique de la Ville à disposer à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) le matériel informatique désuet tel que décrit à la liste préparée en date du 3 juillet 2015, et ce, une fois que la mémoire des ordinateurs listés aura été détruite.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

270/06-07-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

ADDENDA À L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DU SERVICE D'ÉCOCENTRE MOBILE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer l'addenda à l'entente concernant la gestion du service d'écocentre mobile avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

ADOPTÉE

271/06-07-15

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES - TRONÇON VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT la demande de la part de « Un Québec branché sur le monde » pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et L'Ascension);

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, ladite entente, et ce, conditionnellement à la réception préalable de ladite entente pour approbation.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

272/06-07-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR UN MANDAT PROFESSIONNEL À UN ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA GARE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du Parc de la Gare;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du Parc de la Gare, tel mandat au montant total de 3 960 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition du 3 novembre 2014.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

Que le présent mandat inclut l'aide à la préparation de demandes d'aide financière dans le cadre du projet d'aménagement du Parc de la Gare.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

273/06-07-15

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE PERRIER – MANDAT PROFESSIONNEL À UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 253/22-06-15, adoptée lors de la séance d'ajournement du 22 juin 2015, portant sur le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier, soit du numéro civique 565 jusqu'au numéro civique 595, lesquels travaux seraient aux frais des propriétaires concernés;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » pour la préparation des plans, la préparation des études environnementales et leurs suivis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier, tel mandat pour un montant total de 7 600 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 3 mars 2015.

Que le présent mandat soit conditionnel à l'encaissement des montants à payer par les propriétaires concernés et à la signature de l'entente à cet effet.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

274/06-07-15

MANDAT PROFESSIONNEL – RELEVÉS DES COMPOSANTES DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DE LA VILLE ET PRODUCTION DES PLANS D'ENSEMBLE – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « A. B. Technique inc. » pour effectuer les relevés des composantes des infrastructures souterraines de la Ville et la production des plans d'ensemble relatifs à la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées effectuée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, tel mandat au montant total de 8 450 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

leur proposition du 8 juillet 2015 et à la demande de prix de la Ville datée du 19 juin 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

275/06-07-15

MANDAT PROFESSIONNEL – INSPECTION DES CHAUSSÉES – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « EnGlobe Corp. » pour l'inspection des chaussées relative à la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées effectuée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, tel mandat pour l'indicateur CH-1 au montant total de 9 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition du 2 juillet 2015 et à la demande de prix de la Ville datée du 19 juin 2015 et de l'addenda numéro 1 daté du 26 juin 2015.

Qu'advenant que la Ville désire faire effectuer l'inspection des chaussées selon les indicateurs CH-2 ou CH-3, suivant les résultats de l'indicateur CH-1, cette dernière sera faite selon le prix indiqué à leur proposition du 2 juillet 2015 et à la demande de prix de la Ville datée du 19 juin 2015 et de l'addenda numéro 1 daté du 26 juin 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

276/06-07-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

TRANSPORT ROUTIER

INSTALLATION DE DEUX (2) LAMPADAIRES

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un lampadaire au coin de la montée Miron et du chemin du Lac-Kiamika;

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un lampadaire face à l'accueil de la pourvoirie Cécaurel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics afin de favoriser une meilleure sécurité pour les usagers de la route;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation de deux (2) lampadaires, soit un au coin de la montée Miron et du chemin du Lac-Kiamika et un face à l'accueil de la pourvoirie Cécaurel, et ce, afin de sécuriser ces endroits.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents se rattachant à ces dossiers et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE PERRIER – PRÉSENTATION ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDELCC)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 253/22-06-15, adoptée lors de la séance d'ajournement du 22 juin 2015, portant sur le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier, soit du numéro civique 565 jusqu'au numéro civique 595, lesquels travaux seraient aux frais des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que certaines autorisations seront nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a octroyé le contrat pour les services professionnels d'ingénierie à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

277/06-07-15

Remplacée par la
résolution numéro
418/02-11-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

D'autoriser et de mandater la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » à présenter et signer toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, relativement au prolongement du réseau d'aqueduc de la Ville sur une partie de la rue Perrier.

Que le présent mandat soit conditionnel à l'encaissement des montants à payer par les propriétaires concernés et à la signature de l'entente à cet effet.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 562 \$ au nom du ministère des Finances pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – MATRICULE NUMÉRO 9548-76-4010

CONSIDÉRANT que la partie de lot plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot 77 du rang Nord-Ouest de la Rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 9548-76-4010 (ci-après appelé la Propriété) est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage non agricole a été déposée à la Ville de Rivière-Rouge le 12 mai 2015 pour une partie de la Propriété;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise un usage non agricole dans un îlot déstructuré de type 2;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire aménager un accès à la rivière d'une largeur maximale de 5 mètres afin d'enregistrer un droit de passage en faveur de sa fille;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation de la Propriété à des fins d'agriculture sont relativement faibles vu la nature du sol.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité locale qui reçoit une demande pour laquelle une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise doit transmettre à la CPTAQ une recommandation en tenant compte des 10 critères visés à l'article 62 de la loi, à savoir :

1. Potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :

Selon les données d'inventaires forestier et agricole, le potentiel agricole est de classe 4 ce qui représente des sols présentant des limitations assez sérieuses ou graves qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciale. De plus, il y a certaines contraintes d'inondation dû à la proximité de la rivière.

278/06-07-15

modifiée par la
résolution numéro
009/11-01-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

2. Possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont relativement faibles vu la nature du sol et les inondations causées par la rivière.
3. Conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants :
Aucun impact
4. Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :
Aucune contrainte n'est envisageable.
5. Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada ou un lot compris dans le territoire d'une communauté;
Non applicable compte tenu de l'emplacement du terrain de sa fille.
6. Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :
L'homogénéité ne sera aucunement affectée.
7. Effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
Aucun effet contraignant.
8. Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
Non applicable
9. Effets sur le développement économique :
Aucun
10. Conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :
Non applicable

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande d'usage non agricole et incite la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à statuer favorablement à cette demande.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

279/06-07-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – INTÉGRATION DES MODALITÉS DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP) DANS LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le Service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour les travaux d'intégration des modalités du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du gouvernement provincial dans la réglementation d'urbanisme de la Ville, tel mandat au montant forfaitaire de 400 \$, et ce, conformément à leur proposition datée du 21 mai 2015.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

280/06-07-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE TABLES À PIQUE-NIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de tables de pique-nique pour un montant maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

281/06-07-15

Modifiée par la
résolution numéro
392/06-09-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE III

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation du projet de « Un parc multigénération au Parc de la Gare – Secteur L'Annonciation » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Rivière-Rouge à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Ville de Rivière-Rouge désigne Mme Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

282/06-07-15

APPUI AU PROJET POUR UN JARDIN COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE DU COMITÉ DES CITOYENS DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal entérine l'appui accordé au Comité de Citoyens de Rivière-Rouge, par la lettre signée par la mairesse en date du 19 juin 2015, relativement au projet de création d'un jardin communautaire dans le secteur Sainte-Véronique.

Que la Ville s'engage à prêter une portion de terrain de 100 pieds par 100 pieds au Comité de Citoyens de Rivière-Rouge, et ce, uniquement aux fins d'un jardin communautaire et s'engage à fournir la main-d'œuvre pour la préparation du terrain la première année, soit ce printemps 2016.

ADOPTÉE

283/06-07-15

APPUI AU PROJET D'ACQUISITION D'UN RÉFRIGÉRATEUR À PIERRES DE CURLING DU CLUB DE CURLING VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal entérine l'appui accordé au Club de curling Vallée de la Rouge, par la lettre signée par la Directrice – Sport et tourisme en date du 26 juin 2015, relativement au projet d'acquisition d'un réfrigérateur à pierres de curling afin d'entreposer les pierres à une température idéale.

D'entériner le consentement donné au Club de curling Vallée de la Rouge pour installer ledit réfrigérateur près de la patinoire du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

284/06-07-15

APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS AUX AÎNÉS (PNHA) VOLET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie l'Action bénévole de la Rouge dans leur projet d'amélioration de l'espace de travail des bénévoles présenté dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) volet communautaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

DIVERS

285/06-07-15

TOURNOI DE GOLF ANNUEL 2015 DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV) LE 31 AOÛT 2015

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de trois (3) billets au montant de 175 \$ chacun pour le tournoi de golf annuel 2015 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV), qui aura lieu le 31 août 2015 au Club de golf de Nominique, et d'autoriser le versement d'un don au montant de 1 900 \$ à ladite Fondation.

ADOPTÉE

286/06-07-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE HUIT (8) « EPIPEN »

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de santé et sécurité au travail pour l'achat de huit (8) « EpiPen »;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de huit (8) « EpiPen » pour un montant total de 800 \$ plus les taxes applicables.

Que la présente dépense soit acquittée à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

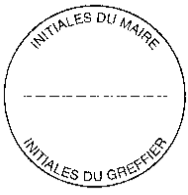
Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

La mairesse informe l'assistance que le nouveau site Web de la Ville est maintenant en ligne. Elle profite de l'occasion pour remercier les employées ayant travaillé sur ce dossier, pour leurs efforts et leur excellent travail, notamment, Mmes Diane Bélanger, Josée Fournier, Josée Paulin, Julie Godard, Sophie Sigouin, Sophie La Beaume, Carine Lachapelle et Lucie Bourque ainsi que tous les directeurs et leur adjointe qui ont contribué à l'amélioration du contenu du site.

287/06-07-15

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse